

Conscientiser... la priorité des priorités !



Et cela continue encore ! Ce dimanche, « Coulon Futé » poursuit la publication de sa série de cartes présentant les différents lâchers 2024 entérinés par l'EPR Hainaut-Brabant wallon. Comprendre pour appliquer au mieux les dernières décisions hivernales relatives aux deux provinces est une nécessité à la veille de la compétition. Troisième invité : le lâcher de « L'Espoir » en région de Mons.

Entre nous soit dit. Un économiste français réputé du siècle dernier a écrit que la conscience collective s'identifie à la somme des inconsciences individuelles. Cette réflexion recelant des expressions antonymes peut qualifier la période déterminante voire cruciale pendant laquelle, en colombophilie, se définissent les zones de participation des ententes et par injonction des lâchers. « Coulon Futé » en est conscient. C'est pourquoi, ces dernières années, il a pris l'habitude de publier des cartes pour conscientiser au mieux le milieu ailé des décisions, prises en amont, cernant le « jeu » (ce mot colle-t-il réellement à la réalité ?) en phase de parachèvement. Car il est convaincu que les résultats des discussions portant sur la thématique de la participation ne sont pas nécessairement des plus concrets dans les esprits des amateurs voire à la limite d'instances. En d'autres termes, et ce pour être des plus pragmatiques, quantifier un rayon de participation ne sous-entend pas systématiquement une démarche consciente pour maîtriser les tenants et aboutissants découlant de la décision - en principe - arrêtée à partir de la carte référence - et par la même occasion imposée - de la fédération. L'éthique quémande l'usage du langage vrai et conscient.

Retour interpellant. En « séjournant » de nouveau dans le Hainaut, « Coulon Futé » tourne, ce jour, son regard en direction de la région montoise où, l'an dernier, « Le Renouveau » a réuni la bagatelle de 54.000 pigeons confirmant les honneurs nationaux de ces dernières années dans le championnat le plus prisé de vitesse. La zone de participation, définie en 2023 par les sociétés hennuyères de Braine-le-Comte, Blaugies, Herchies, Masnuy-Saint-Jean, Nivelles, Silly et Soignies et par la brabançonne wallonne de Bierghes, appliquait les critères maxima autorisés par le règlement en cours. En effet, toutes les sociétés avaient accredité, d'une part, l'application de rayons de 20 km à partir de leurs points centraux et, d'autre part, l'admission la plus étendue possible de communes émanant de provinces limitrophes. En l'occurrence, dans leur cas, de la Flandre orientale qui, suivant les accords EP/EPR 2023, autorisait au plus la reprise de deux localités sur son territoire. Mais encore du Brabant flamand acceptant, de son côté, la reprise d'une seule. La zone de participation finalement retenue par le « Renouveau », identique à celle de son lâcher, s'étirait en largeur de Braffe, la commune la plus à l'ouest, à celle de Chastre-Villeroux, la commune



la plus à l'est. Et en profondeur de Sint-Martens-Lierde, la commune la plus au nord à celle de Roisin, la commune la plus au sud. Douze mois plus tard, l'édifice recensant les doublages « *La Collégiale* » et « *L'Espoir* » s'écroulait.

Face à semblable constat, l'important consiste à en percevoir les causes pour alimenter une réflexion constructive dans la perspective de diminuer à l'avenir le risque de subir pareille mésaventure en tout endroit. Les aficionados des zones de participation les plus étendues possibles ont-ils été rappelés à l'ordre suite à leur intérêt limité porté à l'égard d'amateurs aux vues « *raisonnables* » ? Des lobbyistes ont-ils influencé les réflexions menées sans en payer les conséquences ? A-t-on pris des décisions sans en mesurer leur réelle portée ? ... ? Toute une série de questions se pose en toute logique. Le lendemain du succès est parfois difficile.

Dossier 3 : région de Mons

Du renouveau au « Renouveau ». Au terme de l'analyse définitive de la dernière saison, les sociétés de « *La Collégiale* », attirées depuis un certain temps par la ligne de l'est sans toutefois obtenir gain de cause, émettaient de nouveau le désir de changer de décor de vol. Leurs précédentes expériences négatives les convainquaient de réaliser une démarche écrite officielle annonçant leur décision de quitter « *Le Renouveau* » sans pour autant revendiquer un lâcher individuel qui leur fut cependant attribué par la suite.

« *L'Espoir* » ne pouvait dès lors que se résigner à composer, en 2024, avec la solitude tout en préservant son lâcher. Par la suite, il fut également confronté au départ de la société de *Nivelles* créant une association avec celle de *Mont-Sainte-Aldegonde* fréquentant le lâcher de l'« *Entente des Cinq* » relevant du Centre. « *L'Espoir* », de par le quorum présenté en 2024 de quatre sociétés le composant, un quorum n'atteignant pas le minimum de cinq prôné oralement par le passé par le Comité Sportif National, fut, à diverses reprises, sollicité par l'aile droite athoise, soucieuse de quitter son partenaire 2023. Et ce, pour officialiser en vitesse leur lâcher commun de demi-fond. Une majorité se dégagea au sein dudit « *Espoir* » pour ne pas accorder une suite favorable à la demande du « *Pays Vert* ».

Lâcher « L'Espoir » 2024

Quatre sociétés composent « *L'Espoir 2024* ». A savoir la brabançonne wallonne « *La Tourterelle* » de *Bierghes* et les hennuyères « *Le Ramier* », de *Blaugies*, « *Les Vainqueurs* », d'*Herchies* et « *L'Alliance Colombophile Sillienne* », de *Silly*. Toutes les quatre reconduisent le rayon de 20 km et leurs points centraux de la campagne précédente (voir la publication du 10 mars). Pour rappel, les points centraux des sociétés de *Blaugies* et de *Silly* se trouvent respectivement à *Fayt-le-Franc*, surlimitrophe à *Blaugies* et *Bassilly*, limitrophe à *Silly*. Par contre, les critères de reprise de localités d'EP limitrophes sont revus à la baisse. Si l'incursion en Brabant flamand se maintient à une localité autorisée de manière cohérente, celle en Flandre orientale passe, en 2024, de deux à une. Ce qui exerce un impact restrictif sur l'étendue de la zone de participation reprise hors Hainaut.



Dans cette dernière province, les restrictions territoriales sont toutefois à relativiser par rapport à l'étendue du lâcher « *Le Renouveau* » en 2023. Mais avant tout, il s'avère judicieux de remarquer que trois des quatre points centraux, en l'occurrence ceux de Blaugies, Herchies et Silly sont, dans l'ordre, alignés sur un axe relativement central par rapport à l'entrée en Hainaut au retour d'un vol sur « *L'Hexagone* ». Le quatrième point central par contre, en l'occurrence celui de Bierghes, se trouve davantage implanté à l'est, arrête des distances de vol les plus importantes au sein du lâcher.

Concrètement, la partie occidentale de la zone de participation est reconduite car les conséquences des départs conjugués des sociétés de Braine-le-Comte, de Masnuy-Saint-Jean et de Soignies sont compensées par la position d'Herchies, localité implantée le plus à l'ouest dans la zone de participation du « *Renouveau 2023* ». La situation est toute différente par contre pour l'aile droite du lâcher qui, par rapport à la saison précédente, enregistre des non-reprises de localités. Silly occupe une position géographique privilégiée.

Deux conséquences sont prévisibles suite au nouveau contexte sportif instauré. Le contingent final 2023 de 54.000 pigeons ne devrait en principe pas être atteint car les participants aux épreuves seront moins nombreux lors des différentes journées. Et, par injonction, sera compromise l'exploitation avantageuse de faibles contingents dans l'établissement de championnats assurant, aux colonies performantes, la notoriété recherchée.

Bierghes reconduit son doublage local.

En 2024, « *L'Espoir* » dispose au plus d'un potentiel de 144 participants francophones répartis de la sorte :

- ✓ « *La Tourterelle* » de Bierghes, 14 ;
- ✓ « *Le Ramier* », de Blaugies, 75 ;
- ✓ « *Les Vainqueurs* », d'Herchies, 30 ;
- ✓ « *L'Alliance Colombophile Sillienne* », 25.



